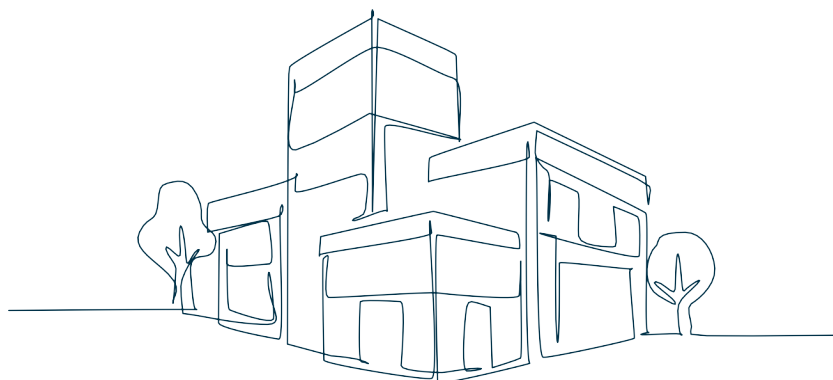




Notes de publication de versions par tomes

RELEASE NOTES CCTB

Évolutions entre les versions 01.12 et 01.13 du CCTB



Tome 9

Abords

Précautions d'utilisation

Les présentes notes de version documentent à titre informatif les utilisateurs sur les modifications et évolutions apportées au CCTB depuis sa publication précédente. **Le présent document ne constitue donc nullement un document contractuel régissant un marché public de travaux. En cas de contradiction des textes entre les différents formats proposés, c'est le texte du CCTB sous format Acrobat Reader (.pdf) qui est applicable et non le texte des présentes notes de version.** Le mode d'emploi du présent document est repris dans le document général « Notes de publication de version » (fichier « 0 Release notes....pdf »).

Constitution du présent document

| | |
|--|----------|
| Table des changements | 1 page |
| Détail des modifications apportées aux descriptifs | 35 pages |

T9 Abords Changements

| Index (CCTB 01.12) | Index (CCTB 01.13) | Type de modifications | Détails |
|--------------------|--------------------|-----------------------|---------|
| 93.13.1 | 93.13.1 | Contenu modifié | |
| 93.13.2d | 93.13.2d | Contenu modifié | |
| 93.16.1 | 93.16.1 | Contenu modifié | |
| 93.16.1a | 93.16.1a | Contenu modifié | |
| 93.16.1b | 93.16.1b | Contenu modifié | |
| 93.16.1c | 93.16.1c | Contenu modifié | |
| 93.16.2r | 93.16.2r | Contenu modifié | |
| 94.21 | 94.21 | Contenu modifié | |
| 94.22 | 94.22 | Contenu modifié | |
| 94.3 | 94.3 | Contenu modifié | |
| 94.31.1a | 94.31.1a | Contenu modifié | |
| 94.31.1b | 94.31.1b | Contenu modifié | |
| 94.31.2a | 94.31.2a | Contenu modifié | |
| 94.33.1a | 94.33.1a | Contenu modifié | |
| 94.33.1b | 94.33.1b | Contenu modifié | |
| 94.36 | 94.36 | Contenu modifié | |
| 96.31.1a | 96.31.1a | Contenu modifié | |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| 93.13.1 Dalles en pierre naturelle | 2 |
| 93.13.2d Dalles alvéolaires | 4 |
| 93.16.1 Pavés en pierre naturelle | 5 |
| 93.16.1a Pavés en pierre naturelle, mosaïque | 6 |
| 93.16.1b Pavés en pierre naturelle, platine | 8 |
| 93.16.1c Pavés en pierre naturelle, oblong | 8 |
| 93.16.2r Pavés en béton, supplément pour pavés en béton poreux | 9 |
| 94.21 Semis | 9 |
| 94.22 Création d'engazonnement par plaquage | 10 |
| 94.3 Plantation de végétaux ligneux | 11 |
| 94.31.1a Arbre à haute tige essence indigène à racines nues | 11 |
| 94.31.1b Arbre à haute tige essence indigène avec motte/container | 16 |
| 94.31.2a Arbre à haute tige essence horticole à racines nues | 21 |
| 94.33.1a Arbuste essence indigène | 26 |
| 94.33.1b Arbuste essence horticole | 28 |
| 94.36 Plante spécifique | 34 |
| 96.31.1a Bornes / potelets | 35 |

93.13.1 Dalles en pierre naturelle

MATÉRIAUX

Les dalles en pierre naturelle répondent aux spécifications soit de la [NBN EN 12057], soit de la [NBN EN 12058], soit de la [NBN EN 1341]

- Selon la [NBN EN 12057], les plaquettes modulaires désignent des éléments d'une longueur inférieure à 610 mm et d'une épaisseur ≤ 12 mm. Elles sont utilisées pour le revêtement des sols, des escaliers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. De par leur fine épaisseur, elles sont limitées par la classe d'utilisation en fonction de la charge de rupture.
- La [NBN EN 12058] porte sur les dalles d'une épaisseur > 12 mm et d'une longueur quelconque, utilisées pour le revêtement des sols et escaliers intérieurs et extérieurs.
- La [NBN EN 1341] concerne les dalles d'une largeur supérieure à deux fois leur épaisseur, utilisées pour le pavage extérieur.

Les trois normes, dont les domaines d'application se recoupent assez bien, se différencient surtout à l'utilisation : en voirie public ou non et à l'intensité du trafic et du dimensionnement de la dalle.

Préalablement à la commande, et pour garantir l'aspect général, l'entrepreneur fournit au concepteur et au maître d'ouvrage un échantillon contractuel pour approbation conformément à la [NBN EN 1341] ou la [NBN EN 12058] ou la [NBN EN 12057] soit un nombre adéquat de pièces et, au minimum 3 dalles de surface $> 0,01$ m² soit le nombre défini dans le cahier spécial des charges, la fiche technique et la déclaration des performances (DoP) du matériau. Après acceptation des échantillons, l'entrepreneur passe à la fourniture définitive.

La réception et le contrôle des matériaux, préalablement à la mise en œuvre nécessitent de tenir compte d'un délai nécessaire à la réalisation des essais et d'un délai supplémentaire en cas de problème (de qualité) détecté.

Les procédures d'approbation et de réception diffèrent d'une région à une autre :

- Réception systématique par lots : [CCT Qualiroutes] (RW) / [CCT 2015] (Bruxelles capitale)
- Réception sur base d'un certificat de conformité à la [PTV 819-1] sinon d'un contrôle par lots : [CCT SB250].

Elles se réfèrent toutes trois à la [NBN EN 1341].

Constitution des lots

Un lot homogène est constitué de dalles de même type, de même provenance (nature et origine) et destinés à un même type d'application. Il correspond à une surface à paver de 500 m² (au maximum).

Les dalles sont toujours originaires d'un même lot ou sont livrées bien mélangées. Dans ce dernier cas, tous les lots concernés sont approuvés par l'entrepreneur, l'auteur de projet et/ou le maître d'ouvrage chez le revendeur.

L'entrepreneur fournit les informations suivantes :

Nature lithologique de la pierre suivant la [NIT 228] §2.2 et le [PTV 819-4] jusqu'au niveau le plus précis possible.

Dalles en pierre naturelle : **neuves** (par défaut) / **de réemploi** / **recyclées**

(soit par défaut)

Neuves : il s'agit de dalles en pierre naturelle, qui répondent aux spécifications de la norme [NBN EN 1341] ou [NBN EN 12058] ou de la [NBN EN 12057] dépendant de l'épaisseur de la dalle et de l'intensité du trafic, au [PTV 819-1] et à la [NBN EN 12440], au [PTV 819-4] et [NIT 228] pour la classification commerciale et géologique.

Origine géologique :

- **nom commercial de la pierre conformément à la [NBN EN 12440] pour les pierres européennes : *** / à proposer par l'entrepreneur**

- nom et coordonnées du producteur de la pierre : *** / à proposer par l'entrepreneur
- nom et coordonnées du transformateur (produits finis) si différent : *** / à proposer par l'entrepreneur
- nom et coordonnées du fournisseur si différent : *** / à proposer par l'entrepreneur

(soit)

Réemploi : il s'agit de dalles de réemploi comme alternative aux dalles neuves. Dalles récupérées sur place ou modèle à proposer par l'entrepreneur et soumis à l'approbation de l'auteur de projet.

L'entrepreneur fournit les informations suivantes pour les dalles de réemploi provenant d'un dépôt :

Origine géologique :

- - nom commercial de la pierre conformément à la [NBN EN 12440] pour les pierres européennes si possible : ***
 - origine des matières premières (y compris traçabilité administrative de la dernière mise en œuvre au moins et des différents intervenants de la filière) si possible : ***
 - nom et coordonnées du transformateur (producteur des produits finis) si différent : ***
 - nom et coordonnées du fournisseur si différent : ***

(soit)

Recyclés : Il s'agit de dalles recyclées comme alternative aux dalles neuves.

Le démaigri, s'il est présent, est conservé par rapport à la face vue.

Pour les roches sédimentaires, la face vue doit être parallèle à la stratification.

L'entrepreneur fournit les informations suivantes pour les dalles recyclées provenant d'un dépôt :

Origine géologique :

- - nom commercial de la pierre conformément à la [NBN EN 12440] pour les pierres européennes si possible : ***
 - origine des matières premières (y compris traçabilité administrative de la dernière mise en œuvre au moins et des différents intervenants de la filière) si possible : ***
 - nom et coordonnées du transformateur (producteur des produits finis) si différent : ***
 - nom et coordonnées du fournisseur si différent : ***

Dalles de réemploi et dalles recyclées :

La déclaration d'origine pour ces dalles mentionne l'origine des matières premières y compris la traçabilité administrative de la dernière mise en œuvre au moins lorsque c'est possible.

Les caractéristiques pertinentes sont en absence de rapports d'essais récents :

- la résistance à la flexion suivant la [NBN EN 12372] pour définir les classes d'utilisation potentielles, l'absorption d'eau suivant la [NBN EN 13755] : < 0.5 %m (par défaut) / > 0.5 %m
- la masse volumique apparente et porosité suivant la [NBN EN 1936].

La résistance à l'usure des dalles de réemploi est considérée comme étant restée identique à celle des dalles neuves constituées de la même pierre, sinon à réaliser suivant la [NBN EN 14157].

Les dalles qui sont restées exposées pendant plus de 20 ans aux conditions climatiques ont subi suffisamment de cycles de gel-dégel que pour être considérées comme au moins aussi résistantes au gel que les dalles neuves équivalentes, en cas de doute sur l'âge des dalles ou en absence de traçabilité, à réaliser suivant la [NBN EN 12371].

Les dalles de réemploi sont livrées triées **sur palettes** (par défaut) / **en caisses** selon leur variété, leur lithologie ([NIT 228], ~~[PTV 844]~~), leurs dimensions (format) et épaisseur.

Le tri est principalement basé sur l'aspect visuel en mouillant les pierres.

Le nettoyage consiste à les débarrasser des résidus de couche de pose, de produits de jointoiment et autres éléments qui pourraient y adhérer comme de la peinture par exemple.

Les dalles de réemploi sont nettoyées **complètement** (par défaut) / **partiellement**.

(soit par défaut)

Nettoyage complet : les dalles sont complètement exemptes de tout reste d'un autre matériau (mortier, peinture, asphalte, ...).

(soit)

Nettoyage partiel : les dalles sont exemptes de gros restes de mortier, des traces superficielles d'asphalte, de peinture ou de mortier sont acceptées si elles ne concernent pas plus de *** % des dalles et que leur épaisseur ne dépasse pas 2 mm. Le x % est à définir par le fournisseur et le MO.

Les dalles de réemploi triées possèdent :

- un grain bien serré (pas de gros pore) et une structure homogène,
- pas de bousin pour les roches sédimentaires sur la/les faces vues de la dalle,
- pas de fissurations, pas de feuilletage, ,
- aucune cassure,
- pas d'écornures ni épaufrures sur les bords visibles de la dalle sauf acceptation avant des parties sur un % limité.

Une tolérance de 3 à 5 % est généralement admise pour les chutes et rebus lors de l'achat de dalles de réemploi.

93.13.2d Dalles alvéolaires

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Les dalles-gazon en béton satisfont au [PTV 126].

- Surface de gazon : minimum **65** (par défaut) / ******* % (avec des rainures horizontales supplémentaires)
- Epaisseur des dalles : **80** (par défaut) / **90 / 100 / 120 / 150 / ***** mm. L'épaisseur minimale des dalles-gazon est conforme au tableau G. 5.4.1 du [CCT Qualiroutes] et est choisie en fonction des charges de trafic.

| Classe de résistance minimale des éléments | Epaisseur minimale des éléments (mm) | Type de charge de trafic |
|--|--------------------------------------|--|
| 5 | 80 | Zones piétonnières |
| 10 | 100 | Parkings pour véhicules légers |
| 20 | 120 | Zones délimitant une bande de circulation routière |

—

- Forme des cavités : **prismatiques** (par défaut) / **cylindriques** (au moins 30% d'ouvertures)

L'assise se compose de **sable argileux selon le chap. III-index 3.2.1.6** (par défaut) / **un mélange de 30% d'argile, de gravier et pierrailles / un mélange de sable, 30% de tourbe et 10% de terre arable /**

Le gazon satisfait au [CCT SB250], ~~chap. III index 63 (environ 2 kg/are).~~

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

L'assise, les dalles-gazon et le semis de gazon sont exécutés conformément aux prescriptions du [CCT SB250], ~~chap. VI index 4.4.1~~ :

- Epaisseur de l'assise : minimum 3 cm (par défaut) / 5 cm / *** cm / conformément aux indications sur les plans
-
- Largeur des joints : 2 à 4 mm

Couche de pose

La couche de pose est en sable. Elle a une épaisseur uniforme de 3 cm après compactage.

Les couches de pose liées au ciment ne sont pas autorisées.

Si la fondation est réalisée en béton maigre poreux, un géotextile non tissé est placé entre la fondation et la couche de pose.

Remplissage

Les ouvertures des dalles-gazon en béton sont remplies. Le choix du matériau de remplissage détermine l'aspect esthétique du revêtement : remplissage avec de la terre arable (par défaut) / avec des gravillons.

(Soit par défaut)

Remplissage avec de la terre arable :

Lorsque les dalles sont destinées à être engazonnées, de la terre arable, conforme aux prescriptions du C. 2.3.1.2 du [CCT Qualiroutes], est épanchée par brosse à raison d'au moins 50 l/m² dans le creux des dalles à remplir. La surface supérieure de la terre arable se situe partout de 1,5 à 2 cm sous la surface supérieure des dalles.

Un ensemencement à l'aide d'herbe résistante est / n'est pas (par défaut) prévu.

(Soit)

Remplissage avec des gravillons :

Lorsque les dalles ne sont pas destinées à être engazonnées, les creux des dalles sont remplis de gravillons 2/4 conformes au C. 3.4.7.5.2 du [CCT Qualiroutes]. Les gravillons sont / ne sont pas (par défaut) colorés. Le remplissage des creux s'effectue jusqu'à 1,5 à 2 cm de la face supérieure des dalles.

93.16.1 Pavés en pierre naturelle

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Matériau

[NBN EN 1342, Pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essai]

[NBN EN 12440, Pierres naturelles - Critères de dénomination]

[PTV 819-2, Prescriptions techniques pour pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur] v02

~~[PTV 844, Classifications des roches]~~

[NIT 228, Pierres naturelles (NIT interactive et évolutive en remplacement de la NIT 205).]

[CRR R95, Revêtements modulaires en pierre naturelle]

[CCT Qualiroutes, Cahier des charges type Qualiroutes] C28

[CCT 2015, CCT 2015 - Cahier des Charges Type relatif aux Voiries en Région de Bruxelles-Capitale] C22

[NBN EN 1926, Méthodes d'essai des pierres naturelles - Détermination de la résistance en compression uniaxiale]

[NBN EN 13755, Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de l'absorption d'eau à la pression atmosphérique]

[NBN EN 1936, Méthodes d'essai des pierres naturelles - Détermination des masses volumiques réelle et apparente et des porosités ouverte et totale]

[NBN EN 14157, Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance à l'usure]

[NBN EN 12371, Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance au gel]

93.16.1a Pavés en pierre naturelle, mosaïque

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRES

- Matériau

[NBN EN 1342, Pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essai]

[NBN EN 12440, Pierres naturelles - Critères de dénomination]

[PTV 819-2, Prescriptions techniques pour pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur] (v02)

~~[PTV 844, Classifications des roches]~~

[NIT 228, Pierres naturelles (NIT interactive et évolutive en remplacement de la NIT 205).]

[CRR R95, Revêtements modulaires en pierre naturelle]

[CCT Qualiroutes, Cahier des charges type Qualiroutes]

[CCT 2015, CCT 2015 - Cahier des Charges Type relatif aux Voiries en Région de Bruxelles-Capitale] C22

AIDE

Appareillage courbe

| | |
|--|---|
| Appareil en éventail | L'appareil en éventail est constitué de demi-cercles avec une "queue" positionnée entre les demi-cercles de la rangée précédente. |
| Exemple d'appareil en éventail. <ul style="list-style-type: none"> • La largeur de chaussée: 600 cm • $140 \text{ cm} < 2R < 200 \text{ cm}$. On choisit de faire 3 éventails sur la largeur. <ul style="list-style-type: none"> • Soit 3 queues de 10 cm (pour pavés de 9/11). <p>donc $R = 95 \text{ cm}$</p> | Règle générale: le diamètre des demi-cercles ($D = 2 \times R$) est compris entre 140 cm et 200 cm. La largeur de la base de la queue est ici de la largeur moyenne d'un pavé |
| Appareil en coquille ou en queue de paon | L'appareil en coquilles ou en "queue de paon" est également constitué de demi-cercles avec une "queue" mais réalisé avec des pavés de dimensions variées |
| Exemple d'appareil en coquilles ou en queue de | Règle générale: le diamètre des demi-cercles |

| | |
|--|--|
| <p>paon.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La largeur de chaussée: 600 cm • $140\text{ cm} < 2R < 200\text{ cm}$ On choisit de faire 3 coquilles. • Soit 3 queues de 40 cm ($4 \times 10\text{ cm}$ (9/11)). <p>donc $R = 80\text{ cm}$</p> | <p>$(D = 2 \times R)$ est compris entre 140 cm et 200 cm.</p> <p>La largeur de la base de la queue est ici de $4 \times$ la largeur moyenne des plus gros pavés.</p> |
|--|--|

| | |
|---|---|
| Appareil en écailles | L'appareil en écailles s'établit en arcs de cercles se superposant à la façon des écailles de poisson. |
| <p>Exemple d'appareil en écailles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La largeur de chaussée: 600 cm • $140\text{ cm} < C < 200\text{ cm}$ On choisit 4 écailles sur la largeur. • La distance entre les alignements des pointes d'écailles. <p>$Y = 0,29C = 43,5\text{ cm}$</p> | <p>Règle générale : la corde C est comprise entre 140 cm et 200 cm.</p> <p>$Y = 0,29\text{ C}$</p> |

| | |
|---|---|
| Appareil en spires concentriques ou arcs de cercles | L'appareil en spires concentriques ou en arcs de cercles s'établit en commençant par un demi-arc sur le côté de la chaussée. |
| <p>Exemple d'appareil en spires concentriques ou arcs de cercles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur de chaussée: 600 cm - $140\text{ cm} < C < 200\text{ cm}$ - On choisit 4 arcs mais en commençant par 1 demi-arc - Soit 3 arcs + $2 \times \frac{1}{2}$ arc $C = 150$; $C/2 = 75\text{ cm}$ $x = 11\text{ cm}$ - Ceci détermine l'écartement des arcs dans le sens de la chaussée. - Pour la mise en place, on peut utiliser une dalle pour porter l'angle de 45° sur la diagonale. | <p>Règle générale: la corde C est comprise entre 140 cm et 200 cm.</p> <p>$Y = C/2$</p> <p>$x =$ la plus grande dimension des pavés (11 cm)</p> <p>On emploie aussi des pavés de dimensions variées</p> |

La couleur dominante doit être définie pour les grès ; par défaut les grès seront multicolores.

Le grès jaune ou pierre d'avoine est à éviter.

1. ~~L'Index 23.1.2 du Le~~ [CCT SB250] prévoit 5 formats présentant les caractéristiques suivantes

| Format | B1 (dim. max. face de tête) en cm | B2 (dim. min. face de tête) en cm | h (hauteur de la queue) en cm |
|--------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1 | 7 à 7,5 | 7 à 7,5 | 6,5 à 7 |
| 2 | 8 à 8,5 | 7,5 à 8 | 7,5 à 8 |
| 3 | 9 à 9,5 | 8 à 8,5 | 8,5 à 9 |
| 4 | 10 à 10,5 | 8,5 à 9 | 9,5 à 10 |
| 5 | 10,5 à 11 | 9 à 9,5 | 10,5 à 11 |

B1 étant la valeur moyenne des dimensions maximales de la face de tête.

* B2 étant la valeur moyenne des dimensions minimales de la face de tête

* h étant la hauteur moyenne de la queue.

2. Sont usuellement admis dans le [CCT Qualiroutes] (C29.3 et .5) les pavés mosaïques de types et formats définis ci-après:

| Zone | Nature de la pierre | Façonnage | Format nominal | Largeur de tête (cm) | Longueur de tête (cm) | Classe d'épaisseur nominale (cm) |
|----------------------|--------------------------------------|-----------------|----------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Piétonne | Toutes natures ; neuf et/ou réemploi | 6 faces clivées | 6 x 8 | 6 à 8 | 6 à 8 | 6 à 8 |
| Piétonne et circulée | | | 8 x 10 | 8 à 10 | 8 à 10 | 8 à 10 |
| | | | 10 x 12 | 10 à 12 | 10 à 12 | 10 à 12 |

3. Le [CCT 2015] définit dans le c22.2.2.2 les caractéristiques géométriques des pavés mosaïques comme suit :

Sauf prescriptions contraires au cahier spécial des charges, les pavés mosaïques neufs ou de réemploi appartiennent à l'un des types ci-après (dimensions de tête, en cm): 7x7 / 8x8 / 9x9 (par défaut) / 10x10 / 11x11. La hauteur de queue minimale des pavés mosaïques est de 9 cm.

A défaut de prescriptions au cahier spécial des charges, les pavés ont les dimensions suivantes (l x L x H) : 9 x 9 x 9 cm.

93.16.1b Pavés en pierre naturelle, platine

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRES

- Matériau

[NBN EN 1342, Pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essai]

[NBN EN 12440, Pierres naturelles - Critères de dénomination]

[PTV 819-2, Prescriptions techniques pour pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur] (v02)

~~[PTV 844, Classifications des roches]~~

[NIT 228, Pierres naturelles (NIT interactive et évolutive en remplacement de la NIT 205).]

[CRR R95, Revêtements modulaires en pierre naturelle]

[CCT Qualiroutes, Cahier des charges type Qualiroutes] C28

[CCT 2015, CCT 2015 - Cahier des Charges Type relatif aux Voiries en Région de Bruxelles-Capitale] C22

93.16.1c Pavés en pierre naturelle, oblong

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRES

- Matériau

[NBN EN 1342, Pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essai]

[NBN EN 12440, Pierres naturelles - Critères de dénomination]

[PTV 819-2, Prescriptions techniques pour pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur] (v02)

~~[PTV 844, Classifications des roches]~~

[NIT 228, Pierres naturelles (NIT interactive et évolutive en remplacement de la NIT 205).]

[CRR R95, Revêtements modulaires en pierre naturelle]

[CCT Qualiroutes, Cahier des charges type Qualiroutes] C28

[CCT 2015, CCT 2015 - Cahier des Charges Type relatif aux Voiries en Région de Bruxelles-Capitale] C22

93.16.2r Pavés en béton, supplément pour pavés en béton poreux

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Les pavés de béton d'un revêtement drainant sont soit des pavés poreux, à travers lesquels passe l'eau, soit des pavés avec joints élargis, soit des pavés avec ouvertures de drainage. La perméabilité et la surface minimale des joints élargis ou des ouvertures de drainage sont fixées dans le [PTV 422126].

Il est important pour un bon comportement que toute la structure soit perméable (du pavage jusqu'à la sous-fondation et le sol) et pas seulement le pavage lui-même.

94.21 Semis

MATÉRIAUX

Les matériaux devront satisfaire au [CCT SB250] et plus particulièrement :

⇒ les ~~semences, selon le chap. III-63;~~ semences;

⇒ les produits ~~phytopharmaceutiques selon le chap. III-60;~~ phytopharmaceutiques;

Les différentes sortes d'herbes seront mélangées par le fournisseur. Chaque livraison de semences sera accompagnée d'un certificat d'origine et d'authenticité.

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

Les semis seront exécutés selon les dispositions ~~du chapitre XI.2.1~~ du [CCT SB250] à raison d'au moins 2 (par défaut) / *** kg de semences de gazon par 100 m². Pour les bordures, cette quantité sera doublée sur une largeur de 50 cm. L'entrepreneur prendra les mesures nécessaires pour que les semis ne s'exécutent que dans les limites des surfaces prévues. Les semences seront recouvertes de terre au moyen d'un râteau ou d'un hersage léger. Après ces opérations, le semis sera cylindré au moyen d'un rouleau pesant environ 150 kg par mètre courant de jante.

Operations Préparatoires Au Semis

Opérations pour les semis sur terrains plats autres que les talus et accotements le long des routes.

Les opérations suivantes seront successivement exécutées :

* le rassemblement sur toute l'étendue du terrain, le transport et l'évacuation en dehors du domaine public de toutes les pierres dont les dimensions sont supérieures à 50 mm, de tous les déchets et des restes végétaux de grandes dimensions;

* le fauchage de la végétation sur le terrain, le rassemblement sur toute l'étendue du terrain, le transport et l'évacuation en dehors du domaine public de tous les déchets de fauchage ainsi que la destruction de la végétation existante conformément aux dispositions du chap. 1.2. lorsque les documents d'adjudication prescrivent l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique;

* l'abattage d'arbres et/ou d'arbustes selon l'art. IV-1.1.1. lorsque les documents d'adjudication le prescrivent;

* le labourage ou le bêchage de la terre selon l'art. 1.1.1.3. ou 1.1.1.2.;

* l'égalisation et l'émiettage de la terre labourée ou bêchée selon l'art. 1.1.1.4 . ou 1.1.1.6.;

* le compactage de la terre selon l'art. 1.1.1.5.

Il ne peut s'écouler plus d'une semaine entre l'égalisation et l'émiettage de la terre et son compactage. Aucun traitement du sol ne pourra être effectué lorsque les conditions atmosphériques sont défavorables, c'est-à-dire lorsque le sol est gelé ou qu'il ne peut être travaillé dans des conditions normales. Après le traitement du sol, celui-ci ne pourra plus être foulé par des machines ou outillages lourds.

Pour l'engazonnement par plaques de gazon sur les accotements et les talus le long de la voirie, les opérations de semis seront remplacées par le profilage des accotements conformément au XII-10.

Operations De Semis

Les opérations de semis seront effectuées pendant la première saison de semis, située dans le délai d'exécution, à savoir entre le 16 mars et le 15 juin et entre le 1 août et le 15 octobre. Les semis ne pourront être effectués lorsqu'il gèle, lorsque la terre est gelée ou ne peut être travaillée normalement ou lorsqu'elle colle lors du compactage et lorsque le temps est humide ou venteux. Au plus tard deux jours avant le semis, l'entrepreneur communiquera la date de début pour approbation à l'auteur de projet. Les opérations suivantes seront successivement exécutées :

- * le houlage, le désherbage ou la destruction de toute la végétation conformément aux dispositions du 1.2. lorsque les documents d'adjudication mentionnent l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique et ce, lorsque les opérations préparatoires au semis ont été effectuées il y a plus de 14 jours;
- * l'émiettage superficiel de la terre sur une profondeur de 2 cm dans le sol compacté;
- * la répartition uniforme des semences, en respectant les doses prescrites par unité de surface dans les documents d'adjudication;
- * l'enfouissement des semences dans le sol superficiellement émietté;
- * le compactage du sol afin que sous le foulage des pieds, les empreintes ne présentent pas une profondeur supérieure à 0,5 cm.

Toutes ces opérations se succéderont le plus rapidement possible. L'épandage des semences, leur enfouissement et le compactage du sol doivent se faire dans le courant de la même journée.

Operations Après Le Semis

Les opérations après le semis comprendront les deux premières tontes et l'égalisation des bords des tapis de gazon selon l'article ... à l'occasion de la deuxième tonte. Les deux tontes suivront un parcours identique, en commençant au même point extrême sur le chantier. Elles seront exécutées sur ordre spécial. A défaut, l'entrepreneur tondra le gazon lorsqu'il atteint une hauteur de 10 à 15 cm. Dans ce cas, il communiquera deux jours à l'avance la date à laquelle il effectuera la tonte.

—

Compléments :-

- L'ensemencement des talus présentant une inclinaison supérieure à 6/4 se fera sur une couche de terre arable de 10 cm d'épaisseur, dans des sillons de 2 cm de profondeur avec un espacement de 10 cm.
- Après l'ensemencement, l'entrepreneur prendra toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer la pousse régulière et normale du gazon ainsi que la formation des racines. Le gazon sera tondu deux fois sur une hauteur de 5 cm chaque fois qu'il atteint entre 10 et 15 cm. La tonte s'effectuera avec une tondeuse qui n'arrache pas les jeunes plantes. Le résultat de la tonte sera immédiatement évacué du terrain.

94.22 Création d'engazonnement par plaquage

MATÉRIAUX

Le gazonnement est exécuté sur une couche d'au moins 5 cm de terre arable ou de terre végétale de substitution, émiettée, fumée ou amendée, convenablement égalisée et raffermie par roulage ou damage.

La pose des gazons est effectuée au cordeau, par files de largeur uniforme, les joints étant alternés d'une file à la suivante. Les joints sont comblés soit par de la terre arable, soit par de la terre végétale de substitution, soit par un compost ou un terreau. Les gazons sont ensuite damés, nivelés et arrosés.

Dans le cas où la pente du terrain est supérieure à 6/4, la couche de terre arable est ramenée de 5 cm à 3 cm au moins. Les plaques de gazon sont fixées au moyen de fichettes de manière à n'entraver ni le damage ni le fauchage.

Les matériaux devront satisfaire aux dispositions du [CCT SB250], plus particulièrement :

- ⇒ les mottes de gazon ~~selon le chap. III-64.~~;
- ⇒ les produits phytopharmaceutiques ~~selon le chap. III-60.~~

94.3 Plantation de végétaux ligneux

MATÉRIAUX

Les matériaux devront satisfaire au [CCT SB250] et plus particulièrement :

- les produits phytopharmaceutique ~~selon le chap. III-60.~~;
- le sol selon le chap. III-3.;
- la terre arable ~~selon le chap. III-4.2.;~~;
- les produits d'amendement du sols ~~selon le chap. III-6.2.;~~;
- les espèces ~~selon le chap. III-66.~~;
- les matériaux pour les tuteurs ~~selon le chap. III-65.~~

A la livraison, les plantes porteront toujours une étiquette durable indiquant le nom scientifique de la plante, ses dimensions, le nombre de branches, ... A la demande de l'auteur de projet, l'entrepreneur communiquera également l'origine des plantes livrées.

94.31.1a Arbre à haute tige essence indigène à racines nues

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Conformément au [CCT SB250], ~~III-66.3~~, livrés à racines nues.

- Espèce : ***
- Age : ***
- Longueur du fût : **min. 180 / *** cm / max. 220** cm (mesuré à partir du col des racines jusqu'au premier embranchement).
- Périmètre du tronc : **min. *** cm / max. ***** cm (mesuré à 1 m au-dessus du col des racines).
- Nombre de branches : ***

Attention : La longueur de fût des arbres de haute tige d'une même espèce qui sont plantés à un même endroit ne peuvent pas différer de plus de 20 cm.

Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Acer campestre

Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Acer platanoïdes

Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Acer pseudoplatanus

Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8; Aesculus hippocastanum

Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Alnus glutinosa

Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Betula pendula*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Betula pubescens*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Betula verrucosa*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Carpinus betulus*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Fagus sylvatica*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Fraxinus excelsior*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Juglans regia*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Platanus acerifolia*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Populus tremula*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Prunus avium*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Quercus petraea*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Quercus robur*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Salix alba*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Sorbus aucuparia*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Tilia cordata*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Tilia platyphyllos*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; suppl forme spéciale
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; suppl pour motte
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Acer campestre*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Acer platanoïdes*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Acer pseudoplatanus*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10; *Aesculus hippocastanum*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Alnus glutinosa*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Betula pendula*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Betula pubescens*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Betula pubescens*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Carpinus betulus*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Fagus sylvatica*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Fraxinus excelsior*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Juglans regia*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Platanus acerifolia*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Populus tremula*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Prunus avium*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Quercus petraea*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Quercus robur*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Salix alba*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Sorbus aucuparia*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Tilia cordata*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Tilia platyphyllos*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10; suppl forme spéciale

Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Acer campestre
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Acer platanoïdes
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 10<C≤12, Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Betula pendula
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Betula pubescens
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Betula verrucosa
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Carpinus betulus
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Fagus sylvatica
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Fraxinus excelsior
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Juglans regia
 Arbre H.T. essence indigène, 10<C≤12cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Populus tremula
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Prunus avium
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Quercus petraea
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Quercus robur
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Salix alba
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Sorbus aucuparia
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Tilia cordata
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Tilia platyphyllos
 Arbre H.T. essence indigène, 10<C≤12cm, suppl forme spéciale
 Arbre H.T., essence indigène, 12<C≤14cm
 Arbre H.T., essence indigène, 12<C≤14cm, Acer campestre
 Arbre H.T., essence indigène, 12<C≤14cm, Acer platanoïdes
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14, Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Betula pendula
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Betula pubescens
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Betula verrucosa
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Carpinus betulus
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Fagus sylvatica
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Fraxinus excelsior
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Juglans regia
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Populus tremula
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Prunus avium
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Quercus petraea

Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Quercus robur
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Salix alba
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Sorbus aucuparia
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Tilia cordata
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Tilia platyphyllos
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, suppl forme spéciale
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Acer campestre
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Acer platanoïdes
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16, Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Betula pendula
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Betula pubescens
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Betula verrucosa
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Carpinus betulus
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Fagus sylvatica
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Fraxinus excelsior
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Juglans regia
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Populus tremula
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Prunus avium
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Quercus petraea
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Quercus robur
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Salix alba
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Sorbus aucuparia
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Tilia cordata
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, Tilia platyphyllos
 Arbre H.T. essence indigène, 14<C≤16cm, suppl forme spéciale
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Acer campestre
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Acer platanoïdes
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18, Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Betula pendula
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Betula pubescens
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Betula verrucosa
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Carpinus betulus
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Fagus sylvatica

Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Fraxinus excelsior
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Juglans regia
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Populus tremula
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Prunus avium
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Quercus petraea
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Quercus robur
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Salix alba
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Sorbus aucuparia
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Tilia cordata
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Tilia platyphyllos
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, suppl forme spéciale
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Acer campestre
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Acer platanoïdes
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20, Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Betula pendula
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Betula pubescens
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Betula verrucosa
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Carpinus betulus
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Fagus sylvatica
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Fraxinus excelsior
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Juglans regia
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Populus tremula
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Prunus avium
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Quercus petraea
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Quercus robur
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Salix alba
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Sorbus aucuparia
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Tilia cordata
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Tilia platyphyllos
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, suppl forme spéciale
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Acer campestre
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Acer platanoïdes
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25, Aesculus hippocastanum

Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Betula pendula
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Betula pubescens
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Betula verrucosa
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Carpinus betulus
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Fagus sylvatica
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Fraxinus excelsior
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Juglans regia
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Populus tremula
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Prunus avium
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Quercus petraea
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Quercus robur
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Salix alba
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Sorbus aucuparia
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Tilia cordata
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Tilia platyphyllos
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, suppl forme spéciale

94.31.1b Arbre à haute tige essence indigène avec motte/container

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Conformément au [CCT SB250], ~~III-66-3~~, livrés avec racines nues / motte.

- Espèce : ***
- Age : ***
- Longueur du fût : min. 180 / *** cm / max. 220 cm (mesuré à partir du col des racines jusqu'au premier embranchement).
- Périmètre du tronc : min. *** cm / max. *** cm (mesuré à 1 m au-dessus du col des racines).
- Nombre de branches : ***

Attention : La longueur de fût des arbres de haute tige d'une même espèce qui sont plantés à un même endroit ne peuvent pas différer de plus de 20 cm.

Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Acer campestre
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Acer platanoides
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8; Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Alnus glutinosa
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Betula pendula
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Betula pubescens
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; Betula verrucosa

Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Carpinus betulus*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Fagus sylvatica*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Fraxinus excelsior*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Juglans regia*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Platanus acerifolia*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Populus tremula*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Prunus avium*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Quercus petraea*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Quercus robur*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Salix alba*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Sorbus aucuparia*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Tilia cordata*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; *Tilia platyphyllos*
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; suppl forme spéciale
 Arbre H.T., essence indigène, 6<C≤8cm; suppl pour motte
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Acer campestre*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Acer platanoides*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Acer pseudoplatanus*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10; *Aesculus hippocastanum*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Alnus glutinosa*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Betula pendula*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Betula pubescens*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Betula pubescens*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Carpinus betulus*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Fagus sylvatica*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Fraxinus excelsior*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Juglans regia*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Platanus acerifolia*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Populus tremula*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Prunus avium*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Quercus petraea*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Quercus robur*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Salix alba*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Sorbus aucuparia*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Tilia cordata*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10cm; *Tilia platyphyllos*
 Arbre H.T., essence indigène, 8<C≤10; suppl forme spéciale
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, *Acer campestre*
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, *Acer platanoides*

Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 10<C≤12, Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Betula pendula
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Betula pubescens
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Betula verrucosa
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Carpinus betulus
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Fagus sylvatica
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Fraxinus excelsior
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Juglans regia
 Arbre H.T. essence indigène, 10<C≤12cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Populus tremula
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Prunus avium
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Quercus petraea
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Quercus robur
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Salix alba
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Sorbus aucuparia
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Tilia cordata
 Arbre H.T., essence indigène, 10<C≤12cm, Tilia platyphyllos
 Arbre H.T. essence indigène, 10<C≤12cm, suppl forme spéciale
 Arbre H.T., essence indigène, 12<C≤14cm
 Arbre H.T., essence indigène, 12<C≤14cm, Acer campestre
 Arbre H.T., essence indigène, 12<C≤14cm, Acer platanoïdes
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14, Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Betula pendula
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Betula pubescens
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Betula verrucosa
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Carpinus betulus
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Fagus sylvatica
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Fraxinus excelsior
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Juglans regia
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Populus tremula
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Prunus avium
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Quercus petraea
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Quercus robur
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Salix alba
 Arbre H.T. essence indigène, 12<C≤14cm, Sorbus aucuparia

Arbre H.T. essence indigène, $12 < C \leq 14$ cm, *Tilia cordata*
Arbre H.T. essence indigène, $12 < C \leq 14$ cm, *Tilia platyphyllos*
Arbre H.T. essence indigène, $12 < C \leq 14$ cm, suppl forme spéciale
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Acer campestre*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Acer platanoïdes*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Acer pseudoplatanus*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$, *Aesculus hippocastanum*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Alnus glutinosa*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Betula pendula*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Betula pubescens*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Betula verrucosa*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Carpinus betulus*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Fagus sylvatica*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Fraxinus excelsior*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Juglans regia*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Platanus acerifolia*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Populus tremula*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Prunus avium*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Quercus petraea*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Quercus robur*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Salix alba*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Sorbus aucuparia*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Tilia cordata*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, *Tilia platyphyllos*
Arbre H.T. essence indigène, $14 < C \leq 16$ cm, suppl forme spéciale
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Acer campestre*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Acer platanoïdes*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Acer pseudoplatanus*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$, *Aesculus hippocastanum*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Alnus glutinosa*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Betula pendula*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Betula pubescens*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Betula verrucosa*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Carpinus betulus*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Fagus sylvatica*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Fraxinus excelsior*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Juglans regia*
Arbre H.T. essence indigène, $16 < C \leq 18$ cm, *Platanus acerifolia*

Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Populus tremula
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Prunus avium
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Quercus petraea
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Quercus robur
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Salix alba
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Sorbus aucuparia
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Tilia cordata
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, Tilia platyphyllos
 Arbre H.T. essence indigène, 16<C≤18cm, suppl forme spéciale
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Acer campestre
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Acer platanoïdes
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20, Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Betula pendula
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Betula pubescens
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Betula verrucosa
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Carpinus betulus
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Fagus sylvatica
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Fraxinus excelsior
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Juglans regia
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Populus tremula
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Prunus avium
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Quercus petraea
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Quercus robur
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Salix alba
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Sorbus aucuparia
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Tilia cordata
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, Tilia platyphyllos
 Arbre H.T. essence indigène, 18<C≤20cm, suppl forme spéciale
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Acer campestre
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Acer platanoïdes
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Acer pseudoplatanus
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25, Aesculus hippocastanum
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Alnus glutinosa
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Betula pendula
 Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Betula pubescens

Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Betula verrucosa
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Carpinus betulus
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Fagus sylvatica
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Fraxinus excelsior
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Juglans regia
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Platanus acerifolia
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Populus tremula
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Prunus avium
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Quercus petraea
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Quercus robur
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Salix alba
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Sorbus aucuparia
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Tilia cordata
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, Tilia platyphyllos
Arbre H.T. essence indigène, 20<C≤25cm, suppl forme spéciale

94.31.2a Arbre à haute tige essence horticole à racines nues

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Conformément au [CCT SB250], ~~III-66-3~~, livrés à racines nues.

- Espèce : ***
- Age : ***
- Longueur du fût : min. 180 / *** cm / max. 220 cm (mesuré à partir du col des racines jusqu'au premier embranchement).
- Périmètre du tronc : min. *** cm / max. *** cm (mesuré à 1 m au-dessus du col des racines).
- Nombre de branches : ***

Attention : La longueur de fût des arbres de haute tige d'une même espèce qui sont plantés à un même endroit ne peuvent pas différer de plus de 20 cm.

Arbre H.T. essence horticole
Arbre H.T. essence horticole, 6<C≤8cm
Arbre H.T. essence horticole, 6<C≤8cm, suppl forme spéciale
Arbre H.T. essence horticole, 8<C≤10cm
Arbre H.T. essence horticole, 8<C≤10cm, suppl forme spéciale
Arbre H.T. essence horticole, 10<C≤12cm
Arbre H.T. essence horticole, 10<C≤12, suppl forme spéciale
Arbre H.T. essence horticole, 12<C≤14cm
Arbre H.T. essence horticole, 12<C≤14, suppl forme spéciale
Arbre H.T. essence horticole, 14<C≤16cm
Arbre H.T. essence horticole, 14<C≤16, suppl forme spéciale

Arbre H.T. essence horticole, 16<C≤18cm
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer campestre "Elsrijk"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer campestre "Queen Elizabeth"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer campestre "Nanum"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer platanoïdes "Cleveland"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer platanoïdes "Columnare"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer platanoïdes "Crimson sentry"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer platanoïdes "Deborah"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer platanoïdes "Drummondii"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer platanoïdes "Emerald Queen"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer platanoïdes "Globosum"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer platanoïdes "Fassen's Black"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer platanoïdes "Royal Red"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer pseudoplatanus "Atropurpureum"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer pseudoplatanus "Erectum"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer pseudoplatanus "Leopolddii"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer pseudoplatanus "Negenia"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer pseudoplatanus "Rotterdam"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Acer rubrum "Scanlon"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Aesculus carnea
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Aesculus carnea "Briotii"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Aesculus hippocastanum "Baumannii"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Ailanthus altissima
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Alnus incana
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Amelanchier arborea "Robin Hill"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Betula pendula "Purpurea"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Carpinus betulus "Fastigiata"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Carpinus betulus "Frans Fontaine"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Carpinus betulus "Purpurea"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Castanea sativa
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Fraxinus excelsior "Jaspidea"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Fraxinus excelsior "Westhof's Glorie"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Fraxinus ornus
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Fraxinus ornus "Meczek"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Fraxinus ornus "Obelisk"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Malus (en variété)
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Malus tschonoskii
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Populus (en variété)
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Populus nigra italica

Arbre H.T. 16<C≤18cm, Prunus fruticosa "Globosa"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Prunus avium "Plena"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Pyrus calleryana "Chanticleer"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Quercus robur "Fastigiata"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Salix alba "Liempde"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Salix sepulcralis tristis
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Sorbus aria
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Sorbus aria "Lutescens"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Sorbus aria "Majestica"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Sorbus aria thuringiaca "Fastigiata"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Sorbus intermedia "Brouwers"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Tilia cordata "Greenspire"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Tilia cordata "Rancho"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Tilia europea
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Tilia europea "Euchlora"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Tilia europea "Pallida"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Tilia europea flavescens "Glenleven"
 Arbre H.T. 16<C≤18cm, Tilia platyphyllos "Delft"
 Arbre H.T. essence horticole, 16<C≤18, suppl forme spéciale
 Arbre H.T. essence horticole, 18<C≤20cm
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer campestre "Elsrijk"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer campestre "Queen Elizabeth"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer campestre "Nanum"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer platanoïdes "Cleveland"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer platanoïdes "Columnare"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer platanoïdes "Crimson sentry"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer platanoïdes "Deborah"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer platanoïdes "Drummondii"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer platanoïdes "Emerald Queen"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer platanoïdes "Globosum"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer platanoïdes "Fassen's Black"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer platanoïdes "Royal Red"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer pseudoplatanus "Atropurpureum"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer pseudoplatanus "Erectum"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer pseudoplatanus "Leopolddii"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer pseudoplatanus "Negenia"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer pseudoplatanus "Rotterdam"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Acer rubrum "Scanlon"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Aesculus carnea
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Aesculus carnea "Briotii"

Arbre H.T. 18<C≤20cm, Aesculus hippocastanum "Baumannii"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Ailanthus altissima
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Alnus incana
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Amelanchier arborea "Robin Hill"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Betula pendula "Purpurea"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Carpinus betulus "Fastigiata"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Carpinus betulus "Frans Fontaine"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Carpinus betulus "Purpurea"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Castanea sativa
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Fraxinus excelsior "Jaspidea"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Fraxinus excelsior "Westhof's Glorie"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Fraxinus ornus
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Fraxinus ornus "Meczek"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Fraxinus ornus "Obelisk"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Malus (en variété)
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Malus tschonoskii
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Populus (en variété)
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Populus nigra italica
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Prunus fruticosa "Globosa"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Prunus avium "Plena"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Pyrus calleryana "Chanticleer"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Quercus robur "Fastigiata"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Salix alba "Liempde"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Salix sepulcralis tristis
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Sorbus aria
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Sorbus aria "Lutescens"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Sorbus aria "Majestica"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Sorbus aria thuringiaca "Fastigiata"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Sorbus intermedia "Brouwers"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Tilia cordata "Greenspire"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Tilia cordata "Rancho"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Tilia europea
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Tilia europea "Euchlora"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Tilia europea "Pallida"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Tilia flavescens "Glenleven"
 Arbre H.T. 18<C≤20cm, Tilia platyphyllos "Delft"
 Arbre H.T. essence horticole, 18<C≤20, suppl forme spéciale
 Arbre H.T. essence horticole, 20<C≤25cm
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer campestre "Elsrijk"

Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer campestre "Queen Elizabeth"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer campestre "Nanum"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer platanoïdes "Cleveland"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer platanoïdes "Columnare"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer platanoïdes "Crimson sentry"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer platanoïdes "Deborah"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer platanoïdes "Drummondii"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer platanoïdes "Emerald Queen"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer platanoïdes "Globosum"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer platanoïdes "Fassen's Black"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer platanoïdes "Royal Red"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer pseudoplatanus "Atropurpureum"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer pseudoplatanus "Erectum"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer pseudoplatanus "Leopolddii"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer pseudoplatanus "Negenia"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer pseudoplatanus "Rotterdam"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Acer rubrum "Scanlon"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Aesculus carnea
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Aesculus carnea "Briotii"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Aesculus hippocastanum "Baumannii"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Ailanthus altissima
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Alnus incana
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Amelanchier arborea "Robin Hill"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Betula pendula "Purpurea"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Carpinus betulus "Fastigiata"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Carpinus betulus "Frans Fontaine"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Carpinus betulus "Purpurea"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Castanea sativa
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Fraxinus excelsior "Jaspidea"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Fraxinus excelsior "Westhof's Glorie"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Fraxinus ornus
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Fraxinus ornus "Meczek"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Fraxinus ornus "Obelisk"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Malus (en variété)
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Malus tschonoskii
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Platanus acerifolia
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Populus (en variété)
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Populus nigra italica
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Prunus fruticosa "Globosa"
 Arbre H.T. 20<C≤25cm, Prunus avium "Plena"

Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Pyrus calleryana "Chanticleer"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Quercus robur "Fastigiata"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Salix alba "Liempde"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Salix sepulcralis tristis
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Sorbus aria
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Sorbus aria "Lutescens"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Sorbus aria "Majestica"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Sorbus aria thuringiaca "Fastigiata"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Sorbus intermedia "Brouwers"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Tilia cordata "Greenspire"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Tilia cordata "Rancho"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Tilia europea
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Tilia europea "Euchlora"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Tilia europea "Pallida"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Tilia flavescens "Glenleven"
Arbre H.T. $20 < C \leq 25$ cm, Tilia platyphyllos "Delft"
Arbre H.T. essence horticole, $20 < C \leq 25$, suppl forme spéciale

94.33.1a Arbuste essence indigène

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Conformément au [CCT SB250], ~~III-66-2~~ :

1. Espèce : ***
2. Dimensions : ***
3. Hauteur ***
4. Largeur : ***
5. Nombre de branches : ***

Arbuste "touffe", essence indigène, $H \leq 20$ cm
Arbuste "touffe", indigène, $H \leq 20$ cm, suppl motte conteneur
Arbuste "touffe", indigène, $20 < H \leq 40$ cm
Arbuste "touffe", indigène, $20 < H \leq 40$ cm, Cornus mas
Arbuste "touffe", indigène, $20 < H \leq 40$, suppl motte conteneur
Arbuste "touffe", indigène, $40 < H \leq 60$ cm
Arbuste "touffe", indigène, $40 < H \leq 60$ cm, Cornus mas
Arbuste "touffe", indigène, $40 < H \leq 60$, suppl motte conteneur
Arbuste "touffe", indigène, $60 < H \leq 80$ cm
Arbuste "touffe", indigène, $60 < H \leq 80$ cm, Cornus mas
Arbuste "touffe", indigène, $60 < H \leq 80$ cm, Cornus sanguinea
Arbuste "touffe", indigène, $60 < H \leq 80$ cm, Corylus avellana
Arbuste "touffe", indigène, $60 < H \leq 80$ cm, Euonymus europaeus
Arbuste "touffe", indigène, $60 < H \leq 80$ cm, Ligustrum vulgare

Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm, *Salix caprea*
Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm, *Salix cinerea*
Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm, *Salix purpurea*
Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm, *Salix viminalis*
Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm, *Sambucus nigra*
Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm, *Sambucus racemosa*
Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm, *Viburnum lantana*
Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm, *Viburnum opulus*
Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80, suppl motte conteneur
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Cornus mas*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Cornus sanguinea*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Corylus avellana*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Euonymus europaeus*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Ligustrum vulgare*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Salix caprea*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Salix cinerea*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Salix purpurea*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Salix viminalis*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Sambucus nigra*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Sambucus racemosa*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Viburnum lantana*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100cm, *Viburnum opulus*
Arbuste "touffe", indigène, 80<H≤100, suppl motte conteneur
Arbuste "solitaire", essence indigène, forte plante en motte
Arbuste "solitaire", indigène, en motte, H≤100cm
Arbuste "solitaire", indigène, H≤100cm, suppl forme
Arbuste "solitaire", indigène, en motte, 100<H≤150cm
Arbuste "solitaire", indigène, 100<H≤150cm, suppl forme
Arbuste "solitaire", indigène, en motte, 150<H≤200cm
Arbuste "solitaire", indigène, 150<H≤200cm, suppl forme
Arbuste "solitaire", indigène, en motte, 200<H≤250cm
Arbuste "solitaire", indigène, 200<H≤250cm, suppl forme
Arbuste "solitaire", indigène, en motte, 250<H≤300cm
Arbuste "solitaire", indigène, 250<H≤300cm, suppl forme
Arbuste "solitaire", indigène, en motte, 300<H≤350cm
Arbuste "solitaire", indigène, 300<H≤350cm, suppl forme
Arbuste "touffe", essence indigène, en motte
Arbuste "touffe", essence indigène, en motte, H≤20cm
Arbuste "touffe", essence indigène, H≤20cm, *Erica carnea*

Arbuste "touffe", es.indigène, H≤20cm, Lavendula officinalis
 Arbuste "touffe", essence indigène, H≤20cm, Vinca minor
 Arbuste "touffe", essence indigène, en motte, 20<H≤40cm
 Arbuste "touffe" indigène, 20<H≤40cm, Ilex aquifolium
 e "touffe", indigène, en motte, pot ou conteneur, 40<H≤60cm
 Arbuste "touffe" indigène, 40<H≤60cm, Ilex aquifolium
 Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, supplément pour forme spéciale
 Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm
 Arbuste "touffe", indigène, 60<H≤80cm, Ilex aquifolium
 Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, supplément pour forme spéciale
 Arbuste "touffe", essence indigène, 80<H≤100cm
 Arbuste "touffe" indigène, 80<H≤100cm, Ilex aquifolium
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, supplément pour forme spéciale

94.33.1b Arbuste essence horticole

MATÉRIAUX

- Caractéristiques générales

Conformément au [CCT SB250], ~~III-66-2~~

1. Espèce : ***
2. Dimensions : ***
3. Hauteur : ***
4. Largeur : ***
5. Nombre de branches : ***

Arbuste "touffe", horticole, H≤20cm
 Arbuste "touffe", H≤20cm, Berberis thunbergii "Atropur.Nana
 Arbuste "touffe", H≤20cm, Hypericum, en variété
 Arbuste "touffe", horticole, H≤20cm, suppl motte conteneur
 Arbuste "touffe", horticole, 20<H≤40cm
 Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, Berberis thunbergii "Atropurp.
 Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, Deutzia gracilis
 Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, Hypericum, en variété
 Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, Ligustrum vulgare, en variété
 Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, Potentilla fruticosa
 Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, Spiraea japonica, en variété
 Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, Spiraea thunbergii
 Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, Symphoricarpus chenaultii "Han
 Arbuste touffe, 20<H≤40cm, Ligustrum ovalifolium, en variété
 Arbuste "touffe", hortic, 20<H≤40cm, suppl motte conteneur
 Arbuste "touffe", horticole, 40<H≤60cm
 Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, Berberis thunbergii "Atropurp.
 Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, Buddleja davidii, en variété

Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Chaenomeles speciosa*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Deutzia gracilis*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Hypericum*, en variété
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Kerria japonica*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Ligustrum vulgare*, en variété
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Philadelphus hybride*, en var.
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Potentilla fruticosa*, en var.
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Salix purpurea "Nana"*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Salix repens nitida*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Salix rosmarinifolia*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Spiraea arguta*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Spiraea japonica*, en variété
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Spiraea thunbergii*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Spiraea vanhouttei*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Stephanandra incisa*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Symphoricarpus doorenbosii*, var
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Symphoricarpus chenaultii "Han*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Weigela florida*, en variété
Arbuste touffe, 40<H≤60cm, *Ligustrum ovalifolium*, en variété
Arbuste "touffe", hortic, 40<H≤60cm, suppl motte conteneur
Arbuste "touffe", essence horticole, 60<H≤80cm
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Amelanchier laevis*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Amelanchier lamarckii*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Amelanchier lamarckii "Baller.*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Berberis thunbergii*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Berberis thunbergii "Atropurp.*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Buddleja davidii*, en variété
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Cornus alba*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Cornus alba*, en variété
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Cornus stolonifera "Flaviramea*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Corylus maxima "Purpurea"*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Deutzia scabra*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Forsythia intermedia*, en var.
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Hypericum*, en variété
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Kerria japonica*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Laburnum anagyroides*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Laburnum watereri "Vossii"*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Ligustrum vulgare*, en variété
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Lonicera tatarica*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Philadelphus hybride*, en var.

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Potentilla fruticosa*, en var.

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Ribes sanguineum*, en variété

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Salix purpurea* "Nana"

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Salix repens nitida*

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Salix rosmarinifolia*

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Sambucus nigra*, en variété

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Sorbaria sorbifolia*

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Spiraea arguta*

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Spiraea billiardii*

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Spiraea japonica*, en variété

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Spiraea thunbergii*

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Spiraea vanhouttei*

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Symphoricarpus chenaultii*

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Symphoricarpus doorenbosii*,var

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Syringa vulgaris*

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Syringa vulgaris*, hybrides,var

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Weigela florida*, hybride, var

Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Weigelia florida*, en variété

Arbuste touffe,60<H≤80cm, *Ligustrum ovalifolium*, en variété

Arbuste "touffe", hortic, 60<H≤80cm, suppl motte conteneur

Arbuste "touffe", essence horticole, 80<H≤100cm

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Amelanchier laevis*

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Amelanchier lamarckii*

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Amelanchier lamarckii* "Baller

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Berberis thunbergii*

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Berberis thunbergii* "Atropurp

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Buddleja davidii*, en variété

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Cornus alba*

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Cornus alba*, en variété

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Cornus stolonifera* Flaviramea

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Corylus avellana*

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Corylus maxima* "Purpurea"

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Deutzia scabra*

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Forsythia intermedia*, en var.

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Kerria japonica*

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Laburnum anagyroides*

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Laburnum watereri* "Vossii"

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Ligustrum vulgare*, en variété

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Lonicera tatarica*

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, *Philadelphus hybride*, en var.

Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Ribes sanguineum, en variété
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Salix purpurea "Nana"
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Salix rosmarinifolia
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Sambucus nigra, en variété
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Sorbaria sorbifolia
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Spiraea arguta
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Spiraea billiardii
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Spiraea prunifolia
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Spiraea vanhouttei
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Symphoricarpus chenaultii
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Symphoricarpus doorenbosii, var
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Syringa vulgaris
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Syringa vulgaris, en variété
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Weigelia florida, hybride, var
 Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Weigelia florida, en variété
 Arbuste touffe, 80<H≤100cm, Ligustrum ovalifolium, en variété
 Arbuste "touffe", hortic, 80<H≤100cm, suppl motte conteneur
 Arbuste "solitaire" essence horticole, forte plante en motte
 Arbuste "solitaire", horticole, en motte, H≤100cm
 Arbuste "solitaire", horticole, H≤100cm, suppl forme
 Arbuste "solitaire", horticole, en motte, 100<H≤150cm
 Arbuste "solitaire", horticole, 100<H≤150cm, suppl forme
 Arbuste "solitaire", horticole, en motte, 150<H≤200cm
 Arbuste "solitaire", horticole, 150<H≤200cm, suppl forme
 Arbuste "solitaire", horticole, en motte, 200<H≤250cm
 Arbuste "solitaire", horticole, 200<H≤250cm, suppl forme
 Arbuste "solitaire", horticole, en motte, 250<H≤300cm
 Arbuste "solitaire", horticole, 250<H≤300cm, suppl forme
 Arbuste "solitaire", horticole, en motte, 300<H≤350cm
 Arbuste "solitaire", horticole, 300<H≤350cm, suppl forme
 Arbuste "touffe", horticole, en motte, pot ou conteneur
 Arbuste "touffe", essence horticole, H≤20cm
 Arbuste touffe horticole, H≤20cm, Berberis buxifolia "Nana"
 Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, Buxus sempervirens
 Arbuste touffe horticole, H≤20cm, Calluna vulgaris, hybrides
 Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, Erica carnea, hybrides
 Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, Erica vagans, hybrides
 Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, Hebe ochracea
 Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, Hypericum calycinum
 Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, Lavandula angustifolia

Arbuste touffe, H≤20cm, *Lavandula angustifolia*, en variété
Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, *Lavandula officinalis*
Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, *Pachysandra terminalis*
Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, *Vinca major*
Arbuste "touffe" horticole, H≤20cm, *Vinca minor*
Plantation d'arbuste "touffe", essence horticole, 20<H≤40cm
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, Azalées, en variété
Arbuste touffe, 20<H≤40cm, *Berberis buxifolia* "Nana"
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Berberis juliane*
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Berberis stenophylla*
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Berberis verruculosa*
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Buxus sempervirens*
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Calluna vulgaris*, hybrides
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Chaenomeles*, hybrides
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Cornus stolonifera* "Kelseyi"
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Cotoneaster horizontalis*
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Cotoneaster praecox*
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Cotoneaster suecicus*
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Euonymus fortunei*, en variété
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Hedera helix*, en variété
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Hypericum calycinum*
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Ilex aquifolium*, en variété
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Lonicera nitida*, en variété
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Lonicera pileata*
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Mahonia aquifolium*
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Mahonia aquifolium* hybride
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Prunus laurocesarus*
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Pyracantha* hybride
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Rhododendron ponticum*
Arbuste "touffe" horticole, 20<H≤40cm, *Rhododendron* hybride
Arbuste "touffe", 20<H≤40cm, *Stephanandra incisa* "Crispa"
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, supplément pour forme spéciale
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm
Arbuste "touffe" horticole, 0<H≤60cm, Azalées, en variété
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm, *Berberis juliane*
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm, *Berberis stenophylla*
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm, *Berberis verruculosa*
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm, *Berberis wilsoniae*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Buddleja alternifolia*
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm, *Buxus sempervirens*

Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Chaenomeles*, hybrides, en var.
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm, *Cornus florida*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Cornus stolonifera* "Kelseyi"
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Cotoneaster horizontalis*
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm, *Cotoneaster praecox*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Cotoneaster suecicus*, en var.
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Hedera helix*, en variété
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Ilex aquifolium*, en variété
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Lonicera nitida*, en variété
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm, *Lonicera pileata*
Arbuste "touffe" horticole, 40<H≤60cm, *Mahonia aquifolium*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Prunus laurocesarus*, en var.
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Pyracantha coccinea*, en var.
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Pyracantha* hybride, en variété
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Rhododendron ponticum*
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, *Rhododendron* hybride, en var.
Arbuste "touffe", 40<H≤60cm, supplément pour forme spéciale
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, Azalées, en variété
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Berberis ottawensis* "Superba"
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Berberis stenophylla*
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Berberis verruculosa*
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Berberis wilsoniae*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Buddleja alternifolia*
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Buxus sempervirens*
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Chaenomeles speciosa*
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Cornus florida*
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Cornus kousa*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Cotoneaster horizontalis*
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Cotoneaster praecox*
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Cotoneaster watereri*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Hedera helix*, en variété
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Ilex aquifolium*, en variété
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Lonicera pileata*
Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, *Mahonia aquifolium*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Prunus laurocesarus*, en var.
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Pyracantha coccinea*, en var.
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Pyracantha* hybride, en variété
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Rhododendron ponticum*
Arbuste "touffe", 60<H≤80cm, *Rhododendron* hybride, en var.

Arbuste "touffe" horticole, 60<H≤80cm, Stephanandra incisa
Arbuste "touffe" horticole, supplément pour forme spéciale
Arbuste "touffe" horticole, 80<H≤100cm
Arbuste "touffe" horticole, 80<H≤100cm, Azalées, en variété
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Berberis ottawensis "Superba"
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Berberis stenophylla
Arbuste "touffe" horticole, 80<H≤100cm, Berberis wilsoniae
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Buddleja alternifolia
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Chaenomeles speciosa
Arbuste "touffe" horticole, 80<H≤100cm, Cornus florida
Arbuste "touffe" horticole, 80<H≤100cm, Cornus kousa
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Cotoneaster watereri
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Hamamelis, en variété
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Ilex aquifolium, en variété
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Pyracantha coccinea, en var.
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Pyracantha hybride, en var.
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Rhododendron ponticum
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, Rhododendron hybride, en var.
Arbuste "touffe" horticole, 80<H≤100cm, Stephanandra incisa
Arbuste "touffe", 80<H≤100cm, supplément pour forme spéciale

94.36 Plante spécifique

MATÉRIAUX

Les matériaux conformes au [CCT SB250] seront :

- * les produits phytopharmaceutiques ~~selon le chap. III-60.~~
- * le sol ~~selon le chap. III-3.~~
- * les végétaux ~~selon le chap. III-67.~~
- Espèce : ***
- Dimensions : ***

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

Travaux Préparatoires

Avant les plantations, les travaux préparatoires conformes aux dispositions du [CCT SB250] ~~3.1.2.1.~~ seront exécutés.

Realisation Des Puits De Plantation

Les puits de plantation seront creusés aux dimensions de la racine, du conteneur ou du pot, majorées de 10 %.

Plantations

Les végétaux seront plantés pendant la première saison de plantation tombant dans le délai d'exécution; c'est-à-dire entre le 15 septembre et le 15 mai. L'auteur de projet sera averti au moins deux jours ouvrables avant toute livraison de plantes. Il est interdit d'effectuer les plantations par temps de gel, lorsque le sol est gelé ou s'il y a de l'eau stagnante dans la fosse ou la tranchée. Les végétaux seront protégés des circonstances atmosphériques défavorables. Pour les végétaux livrés en conteneur et entreposés sur le chantier il faudra les prémunir de l'échauffement. Après l'enlèvement de leur conteneur ou du pot, les végétaux seront posés dans le puits de plantation de telle manière que la pousse se situe au niveau du sol. Les plantes tubéreuses et bulbeuses seront placées avec la pousse vers le haut, à la profondeur indiquée dans les documents d'adjudication. Ensuite, la fosse sera comblée systématiquement avec de la terre provenant des déblais, éventuellement améliorée par des produits d'amendement. Toutes les pierres dont les dimensions sont supérieures à 50 mm, les déchets végétaux et autres seront enlevés de la terre arable. Après la plantation, les terres excédentaires seront rassemblées et évacuées en dehors du domaine public; ensuite, la terre entre les végétaux sera égalisée sans endommager les plantes.

Arrosage

Chaque fois qu'une période de sécheresse survient au cours du délai d'exécution, nuisant au développement normal des végétaux ligneux, ils seront arrosés en suffisance avec l'eau appropriée, c'est-à-dire de l'eau ne contenant pas d'agents risquant de nuire à leur croissance.

96.31.1a Bornes / potelets

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

Les bornes en bois et en PVC recyclés sont ancrées de 50 cm dans un socle en béton maigre de 30 cm de diamètre.

La borne conique en acier, fixe, est fixée à la plaque de fixation, elle-même ancrée de 30 cm dans le sol.

Les bornes amovibles sont placées dans leur système d'ancrage à incorporer dans le revêtement sur 30 cm d'épaisseur.

La borne cylindrique en acier, fixe, est munie d'un système « anti-arrachage » et ancrée de 30 cm dans le sol.

Les documents de marché définissent le matériau constitutif des bornes, leur hauteur hors sol et leur couleur.

Toutefois, ~~selon l'article 415/16-4° du [CWATUP],~~ les trottoirs, espaces et mobilier ~~visés à l'article 414, §1^{er}, 14°~~ répondent aux caractéristiques suivantes : si des potelets sont utilisés pour contenir le stationnement illicite des véhicules, par exemple, ils mesurent au moins un mètre, sont de teinte contrastée par rapport à l'environnement immédiat, dépourvus d'arêtes vives, et distants d'au moins 85 centimètres. Ils ne sont pas reliés entre eux.